

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le délai officiel d'inscription au cours MQ est fixé au 1^{er} février 1996. Cependant, quelques places sont encore disponibles et les inscriptions qui parviendront au secrétariat de la SIA vaudoise jusqu'au 12 février pourront être acceptées dans leur ordre d'arrivée et en fonction des places restantes. Une brochure explicative complète

peut en outre être commandée à ce même secrétariat (av. Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. 021/646 3421). Enfin, des renseignements sur la matière du cours peuvent être demandés au responsable romand, M. Jean-Claude Chevillat, arch. EPFL-SIA (Lorette CFF 6, 2900 Porrrentruy, tél. 066/66 54 33 ; fax 066/66 27 56).

Calendrier du cours

Première partie:
du 27 au 30 mars 1996

Deuxième partie:
du 8 mai au 29 octobre 1996
Troisième partie:
du 14 au 15 novembre 1996

Concours de réalisations architecturales récentes en Europe

Résultats

Ce concours visait à récompenser des réalisations remarquables dans deux catégories : habitation unifamiliale individuelle et ensemble ou complexe de construction important¹.

Jury

Le jury international était composé de MM. Raf de Saeger, Belgique, président; Jean Barthélémy, Belgique; Christian Brewers, Belgique; Jean de Salle, Belgique; Henz Döll, Pays-Bas; Andreas Gottlieb Hempen, Allemagne; Eric Messerschmidt, Danemark.

Le concours a fait l'objet d'envois en provenance de douze pays européens.

Palmarès

Habitations individuelles

1^{er} prix (FB 100 000 chacun)

- Patrick David, ing. civil architecte, Vielsam (B)
- Hild & Kaltwasser, architectes, Munich (D)

Mention spéciale (FB 100 000)

- Daniel Dethier, ing. civil architecte, Liège

Mentions spéciales (FB 50 000 chacune)

- Ranaulo Architettura, Paris (F)
- Luc Boyen, architecte, Haacht (B)
- Nicolas Blondeel, architecte, Gand (B)
- Goedele Desmet, architecte, Maasmechelen (B)
- Joan Rodon, architecte, Barcelone (E)

Complexe ou ensemble de bâtiments

1^{er} prix (FB 100 000 chacun)

- Samyn & Associés, ingénieurs et architectes, Bruxelles (B)
- Gilles Bellmann, architecte SIA, Chailly-Montreux (CH)

Mentions spéciales (FB 50 000 chacune)

- Georges Baines, architecte, Anvers (B)
- Andreas Ortner, arch. ing., Graz (A)
- META Architecturbureau, Anvers (B)

- Samyn & Associés, ingénieurs et architectes, Bruxelles (B)
- Luc Dhooghe, architecte et scénographe, Bruxelles (B)
- Sinikka Kouvo et Erkki Partanen, architectes, Helsinki (SF)

La proclamation officielle des résultats aura lieu le vendredi 9 février 1996 à 17 h 30 dans le cadre de l'exposition des réalisations reçues en la salle du « Musée » de l'Institut supérieur d'architecture « La Cambre », place Eugène-Flagey, à Bruxelles.

Exposition

L'ensemble des 164 réalisations reçues aux *Euro-Belgian Architectural Awards 1996* aura lieu du lundi 12 au vendredi 23 février 1996 à 17 h 30 en la salle du « Musée » de l'Institut supérieur d'architecture « La Cambre », place Eugène-Flagey, à Bruxelles. Heures d'ouverture : 12 h 30-17 h 30.

Informations

Revue ARCH & Life, rue de Caudfontaine 6, B-4020 Liège, tél. +32(0) 41 42 40 54, fax +32(0) 41 44 21 38.

La rédaction présente ses félicitations à notre collègue vaudois Gilles Bellmann, dont la distinction récompense un immeuble d'appartements à Vevey.

Oratoire du Pont de Péroles

Résultats

A l'occasion des travaux de transformation du pont de Péroles, sur la route Fribourg-Marly, un concours d'architecture a été lancé le 9 juin 1995 pour le remplacement de l'oratoire aménagé vers le milieu du pont². Sur les 51 bureaux d'architectes qui se sont inscrits à ce concours, 28 ont déposé un projet.

¹Voir IAS N° 22 du 11 octobre 1995, p. 439

²Voir IAS N° 13 du 7 juin 1995, p. 271

Palmarès

- 1^{er} prix Pascal Favre, arch. ETS, Fribourg.
Collaborateur: Yves Semadeni
- 2^e prix Stanislas Rueck, arch. EPF, Villars-sur-Glâne.
Collaboratrice: Evelyne Rueck
- 3^e prix Daniel Savary, arch. ETS, Fribourg.
Collaborateurs: Juan-Carlos Millan,
Marc Zamparo, Guy Loude,
Robert Traykoski
- 4^e prix Daniel Herren, arch. dipl. EPFZ, Berne.
Collaborateurs: Peter Donatsch, ing. dipl.
EPFZ; Norbert Clément, ing. dipl. EPFL;
Olivier Schnetzler
- 5^e prix Atelier J. Jaeger SA, Fribourg
L'exposition des projets a eu lieu au mois de novembre.

Casernes de Berne: réfection globale du manège et des écuries**Evaluation¹**

- 1^{er} rang
1^{er} prix Fr. 24 000 Strasser Architekten, Berne. Collaboratrice: Karin Fritsche, arch. dipl. EPFZ. Ingénieur civil: Weber Angehrn Meyer, Berne. Conseiller en matière d'énergie: Roschi + Partner AG, Ittigen. Ingénieur en physique et acoustique: Grolimund & Petermann AG, Berne; collaborateur: Markus Bichsel, ing. civil ETS
- 2^e rang
2^e prix Fr. 21 000 ARGE Projektwettbewerb Kaserne, Berne; Walter Hunziker, arch. dipl. EPFZ SIA FSAL; Anton Herrmann, arch. SIA SWB FSAL; Chi-Chain Herrmann-Chong, arch. dipl. Arch. AA ARIBA SIA/MA UD Harvard. Ingénieur civil: Dieter Nydegger, Nydegger & Meister, Berne. Conseiller en matière d'énergie: Miklos Kiss, EWI, Berne. Ingénieur en physique et acoustique: Moritz Zimmermann, Zimmermann + Leuthe, Soleure
- 3^e rang
3^e prix Fr. 14 000 Scheitlin/Syfrig, arch. dipl. EPFZ/SIA/FAS, Lucerne; Alexander Galliker, Dieter Geissbuhler und Partner arch. dipl. EPFZ/SIA/FAS; collaborateurs: François Guillermain, arch. DPLG, Paolo Janssen, arch. ETS, Hanspeter Schorro. Coûts, technique de la construction, assainissement: Buro Vier, AG für integrale Bauplanung, Lucerne; Franz Hausermann, conducteur de travaux dipl. Chauffage, ventilation, conditionnement: Waldhauser Haustechnik Partner AG, Lucerne; Josef Gneiss, ing. ETS
- 4^e rang
4^e prix Fr. 11 000 Häfliger Grunder von Allmen Architectes, Berne; collaborateurs: Thomas Glauser,

Stefan Graf. Ingénieur civil: Weber Angehrn Meyer, Berne. Conception d'énergie: Ibe Institut Bau und Energie AG, Berne; Max Leu

Exposition

Les travaux seront exposés à la caserne de Berne, Paiermühlestr. 15 D, de 14 à 18 h aux dates suivantes: 13-16 février 1996, 19-23 février, 26-27 février.

**Prix ASPAN 1996:
concours «nature comprise»****Ouverture**

Ce concours est organisé par l'Association suisse pour l'aménagement national, groupe de Suisse occidentale (ASPLAN-SO). Le prix ASPAN 1996 distinguera une démarche d'aménagement du territoire intégrant de manière exemplaire les valeurs naturelles.

Le concours s'intitule « Nature comprise ». Ce titre a une signification double: il faut d'une part que les valeurs naturelles fassent partie intégrante de la démarche primée, et d'autre part que cette démarche contribue à une meilleure compréhension des valeurs naturelles par le public. Les termes « nature et valeurs naturelles » doivent être compris au sens large.

Par démarche on entend une activité ayant abouti à un plan approuvé ou à une réalisation concrète. Il ne s'agit donc pas d'un projet à développer, mais d'une démarche qui a déjà été entreprise.

De ce fait, l'anonymat de l'objet primé ou de ses auteurs est impossible et ne se justifie pas. Dès lors, le concours s'inspire seulement du règlement SIA 152, mais ne peut l'appliquer intégralement.

Participation

Le concours est ouvert à toute personne ou collectivité publique ou privée ayant mené à bien un projet d'aménagement intégrant de manière exemplaire des valeurs naturelles dans un territoire donné. Il est limité à la Suisse romande, sans exclure les régions germanophones des cantons à majorité romande, ni les régions transfrontalières.

Critères d'attribution du prix

Le jury tiendra notamment compte des critères suivants:

- le caractère exemplaire de l'objet, au sens où il peut être imité ou servir de référence à d'autres réalisations;
- la mise en valeur d'aspects paysagers ainsi que d'espèces animales ou végétales d'origine indigène;
- l'intégration dans l'environnement global;
- le caractère durable de l'objet;
- l'efficacité de la démarche en matière de communication, de participation, de sensibilisation ou de perception des valeurs naturelles par le public.

¹Voir IAS N° 9 du 12 avril 1995, p. 165

Jury

M^{mes} et MM. Beat Plattner, architecte EAUG SIA, urbaniste FUS, Sion, président; Florence Meyer-Stouffer, avocate, Berne; Raphaëlle Probst, Neuchâtel; Pierre-A. Debrot, Neuchâtel; Laurent Rebeaud, Bâle; Claude Wasserfallen, Lausanne; Hans Weiss, Berne

Procédure de sélection

Dans une première phase, tout candidat est invité à décrire de façon succincte, le plan ou la réalisation qu'il souhaite présenter. Sur la base de ce premier dossier, le jury procédera à une sélection. Il invitera les candidats retenus à participer au deuxième tour et informera les candidats non retenus.

Les participants de la deuxième phase auront l'occasion de présenter leur démarche de façon plus détaillée selon une procédure appropriée, déterminée par le jury en fonction des projets retenus.

Au terme de cette deuxième phase, le jury attribuera le Prix et organisera sa présentation publique en fonction de l'objet primé. Sa décision est définitive et aucun recours n'est possible.

Calendrier

La documentation relative au concours est distribuée jusqu'au 15 février 1996.

Le dossier de la première phase doit être remis à l'organisateur jusqu'au 29 février 1996.

Les candidats retenus après une première sélection seront invités à fournir un dossier ou d'éventuelles informations complémentaires jusqu'au 20 avril 1996. Le dossier primé fera l'objet d'une journée d'étude et d'information à laquelle l'ASPAN invitera des personnalités du milieu concerné, les mass-médias ainsi que tous les participants à la deuxième phase. L'ASPAN fera également publier sous une forme adéquate aussi large que possible la démarche primée.

La journée consacrée au Prix sera organisée en fonction du lauréat, à fin septembre ou début octobre 1996.

Tous les documents concernant le concours doivent être adressés au secrétariat de l'ASPAN SO, c/o Beat Plattner SA, rue de la Majorie 8, 1950 Sion 2.

Bâtiment communal, Corcelles-près-Payerne/VD

Ouverture

La Municipalité de Corcelles-près-Payerne organise un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment communal. Elle souhaite ainsi obtenir un ouvrage accueillant, fonctionnel, et significatif d'un centre de village. La présence de la cave de commune, élément fort de l'identité locale, doit être clairement affirmée. L'organisateur souhaite que les concurrents intègrent dans leur démarche la notion d'économie, et plus précisément:

- une occupation rationnelle du terrain à disposition,
- une conception claire mettant en évidence un fonctionnement rationnel du bâtiment.

Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux architectes domiciliés ou établis avant le 1^{er} janvier 1995 dans le canton de Vaud ou dans le district de la Broye fribourgeoise ou en étant originaires, inscrits au Registre des personnes autorisées dans le canton où ils exercent leur activité.

Composition du jury

M^{me} et MM. Alain Monney, municipal, président; Albert Egli, syndic; Elisabeth Morier-Genoud, architecte, représentante du Service des monuments historiques de l'Etat de Vaud, Lausanne; Patrick Devanthéry, architecte EPFL/FAS/SIA, Lausanne; Jean-Luc Grobety, architecte EPFZ/SIA, Fribourg. Suppléants: MM. Gilbert Rufenacht, municipal; Xavier Fischer, architecte EPFL/SIA, urbaniste FUS, Grandson. Secrétariat: M. Jean-François Pahud, secrétaire municipal

Calendrier

Retrait de la documentation: 22 janvier-16 février 1996
Reddition des projets: 24 mai 1996

Nouvelle clinique à Lavey-les-Bains/VD

Ouverture

Ce concours à deux degrés est organisé par l'Etat de Vaud, représenté par le Service des hospices cantonaux. Il s'agit d'un concours à deux degrés au sens du règlement SIA 152.

Il s'adresse à tous les architectes, domiciliés ou établis avant le 1^{er} juillet 1995, sur le territoire d'un des cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Valais ou de Vaud, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, établis hors du canton avant le 1^{er} juillet 1995.

Les candidats doivent remplir les critères de reconnaissance par le Conseil d'Etat:

- porteurs du diplôme EPF, EAUG ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence,
 - porteurs d'un diplôme ETS,
 - personnes inscrites aux REG A et B des architectes.
- Une somme globale de 200 000 francs est à disposition du jury pour un défraiement équitable des concurrents du deuxième degré, ainsi que pour l'attribution de prix et mentions.

Composition du jury

M^{me} et MM.: J.-P. Dresco, architecte cantonal, Lausanne, président; E. Bonell, architecte, Barcelone; T. Nissen, architecte, Bâle; B. Attinger, architecte cantonal, Sion; Dr J.-A. Pfister, médecin-chef, LTLB; prof. J.-J. Livio, chef de service OTR, Lausanne; Monique Balet, syndic, Lavey. Suppléants: M^{me} et MM. B. Martin Béran, adjointe dir. Institutions des hospices, Lau-

sanne; A. Guidetti, architecte, hospices, Lausanne. Experts: MM. R. Rossel, architecte, Lausanne; prof. A. So, chef service RMR, CHUV, Lausanne, C. Henrioud, infirmier-chef, ETLB; M. J.-M. Clerc, physiothérapeute-chef, ETLB

Calendrier

1^{er} degré

Avis dans la presse: 16 janvier 1996

Consultation des documents: dès le 17 janvier 1996

Retrait des documents: dès le 17 janvier 1996

Visite du site: 15 février 1996

Questions au jury: jusqu'au 1^{er} mars 1996

Réponses aux questions: dès le 15 mars 1996

Rendu: 1^{er} mai 1996

Contrôle préalable, jugement: mai + juin 1996

2^e degré (calendrier approximatif)

Information des concurrents retenus,

programme révisé: 15 août 1996

Rendu: 30 novembre 1996

Contrôle et analyse: décembre 1996

Jugement: janvier 1997

Les architectes intéressés sont invités à prendre connaissance du règlement et du programme, soit auprès du secrétariat du Service des hospices cantonaux, Office des constructions, rue du Bugnon 21, 1005 Lausanne, dès le 17 Janvier 1996 de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 17 h, soit en se rendant dans l'entrée principale de l'Hôtel de Lavey-les-Bains où les mêmes documents seront affichés du 17 janvier au 15 février 1996.

Fin de la partie rédactionnelle

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Isorast-Niedrigenergiehaus-Produkte GmbH, D-Taunusstein	« Das Passivhaus », CI (Maison à basse consommation d'énergie)	Architectes indépendants ou salariés inscrits au registre professionnel au plus tard en mars 1996, en Allemagne, Suisse ou Autriche	29 février 96 (dès 20 oct. 95)	
ASPAN-SO	Prix ASPAN 96 « Nature comprise »	Personnes ou collectivités ayant mené à bien un projet d'aménagement intégrant de manière exemplaire des valeurs naturelles (Suisse romande et régions germanophones des cantons romands et régions transfrontalières)	29 fév. 96 (15 févr. 96)	4/96 p. 31
Conseil d'Etat du canton de Soleure	Ecole d'ingénieurs ETS, Oensingen SO, CP	Professionnels domiciliés ou établis dans les cantons de Soleure ou de Berne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1994 ou originaires du canton de Soleure	1 ^{er} mars 96	
Weka-Baufachverlage, Augsburg, Arbeitskreis Zimmer Meisterhaus	Projets de maisons familiales groupées construites en bois (moins de 2000 DM au m ²)	Architectes et concepteurs de la construction, étudiants en architecture à partir du 7 ^e semestre	15 mars 96	
Département des travaux publics du canton de Zurich et direction des travaux de la ville de Zurich	Embellissement des espaces extérieurs et intégration optique du complexe scolaire du cercle 5, Zurich, CI	Architectes, architectes paysagistes, artistes et étudiants des EPF, ETS ou des arts décoratifs	29 mars 96	
Etat de Vaud, Service des hospices cantonaux	Nouvelle clinique, Lavey-les-Bains/VD, concours à deux degrés	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} juillet 1995 dans les cantons de BE, FR, GE, JU, NE, VS ou VD, ainsi qu'aux architectes vaudois établis hors du canton, dipl. EPFL ou EPFZ, EAUG, étrangers équivalents, ETS ou inscrits aux REG A ou B des architectes	1 ^{er} mai 96 (17 janv. 96)	4/96 p. 32

Nouveau dans cette liste

Municipalité de Corcelles-près-Payerne	Bâtiment communal, de Corcelles-près-Payerne, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1995 dans le canton de Vaud ou le district de la Broye fribourgeoise, ou en étant originaires, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton	29 mars 96	4/96 p. 32
--	--	--	------------	---------------

Exposition

Revue ARCH & Life, Bruxelles	Réalisations architecturales récentes en Europe	Institut supérieur d'architecture « La Cambre », pl. Eugène-Flagey, Bruxelles: 12-23 février 96 (12 h 30-17 h 30)
------------------------------	---	---

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SIA), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.